

Les actions du SMAB en 2013

Après les 10 chantiers réalisés en 2012, ce sont 3 interventions qui ont été conduites par le SMAB en 2013 à la demande des Communes de Digne les Bains, du Chaffaut et de Mallemoisson.

À **Digne les Bains**, ce sont près de 250 m de digue qui ont été confortés au droit du Palais des Congrès (digue des Epinettes). Ces travaux, d'un montant de 226 448.80 €HT, ont été financés par la Région PACA (40 %), le Département des AHP (30%) et la Ville de Digne les Bains (30 %).



Retrouver toutes les actualités du SMAB sur www.smableone.fr

La rubrique « Activités et réalisation » : pour un suivi régulier des chantiers ...

Un espace spécifique consacré au Contrat de Rivière
Une galerie photo, des données sur la rivière et son bassin....

Au **Chaffaut**, la digue dite « du Gibassier » a été reconstruite et sécurisée sur 110 mètres le long de la Bléone et du ravin du Gibassier. Cet important chantier de 139 135.50 € HT a été financé par l'Etat (25%), la Région PACA (30 %), le Département des AHP (25 %) et la Commune du Chaffaut (20 %).



Enfin, à **Mallemoisson**, le SMAB a fait procéder au curage d'entretien du ravin du Ponteillard afin d'en augmenter la capacité hydraulique et ainsi réduire les risques de débordement. Ce chantier d'un coût total de 11 100.00 € HT a été financé par la Région PACA (30%), le Département des AHP (40%) et la Commune de Mallemoisson (30%).



Quels travaux en 2014 ?

Le SMAB ayant du sursoir à la réalisation de 3 chantiers programmés en 2013, il procédera, en 2014, à l'exécution de ces travaux.

Ils concerneront :

- la **Commune d'Aiglun** avec la réfection d'une protection de berge supportant un chemin communal au lieu dit La Gibonne le long des Duyes.



- La **Commune de Beaujeu** avec des travaux de réparation d'une digue le long du torrent de l'Arigéol en amont de la passerelle de Recuit.



- La **Commune de la Robine** sur Galabre avec des travaux de recentrage du lit du Galabre en aval du pont de la route départementale 900a.



Depuis janvier 2013 et l'adhésion de la commune de **BARLES**, le SMAB compte 22 collectivités adhérentes (21 communes et le Conseil Général des Alpes de Haute Provence)



Le pays des sources

SYNDICAT MIXTE
D'AMÉNAGEMENT
DE LA BLÉONE

BULLETIN
DE LIAISON
2013
N°3

www.smableone.fr

Plus de détails sur le SMAB, le Contrat de Rivière, les actualités, une galerie photos....



Papier issu de forêts gérées durablement

Directeur de publication : Mr Varcin - Rédaction : Caroline Savoyat
Crédit photos : www.photographeAerien.com et SMAB - Impression : Arc en ciel à Digne les Bains
Contacts : SMAB <smableone@orange.fr> - Contrat de rivière <contrat.bleone@orange.fr>



Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone - Avenue Arthur Roux - 04 350 MALIJAI
Tél/Fax : 04.92.34.59.15 - Bulletin de liaison SMAB -N°3 - 2013



Membre du Bureau du Comité de Rivière en ouverture de la séance du 21 juin 2012

Seconde réunion du Comité de Rivière le 21 juin 2012

Le second Comité de Rivière s'est tenu le 21 juin 2012 à la salle Henri Rochette à Aigluin en présence de 22 membres des trois collèges le composant : Collectivités territoriales, Usagers, Etat et ses établissements publics. Cette réunion a été l'occasion de présenter l'avancement et les premiers résultats de plusieurs études complémentaires au Contrat de Rivière avec notamment l'intervention :

- De Xavier BERNARD du Conseil Général des AHP pour présenter les conclusions de la campagne d'analyses de la qualité des eaux sur le bassin versant de la Bléone. Voir détails page suivante.
- De Christian CHARBONNIER de la Chambre d'Agriculture des AHP venu présenter les résultats de l'étude menée pour identifier les risques de dégradation de la qualité des eaux engendrés par les activités agricoles sur le bassin. Voir détail page suivante.

- De Noel PITON de la Chambre d'Agriculture des AHP pour exposer les réflexions en cours relatives à la construction d'un nouveau partage de l'eau d'irrigation sur le bassin versant de la Bléone. Cette étude fait suite aux Etudes de Volumes Prélevables (EVP) menées par l'Agence de l'Eau sur le bassin.

Elle vise à :

- évaluer l'incidence sur l'agriculture des conclusions de ces EVP,
 - étudier, avec les acteurs agricoles de l'eau, des scénarios adaptés pour un nouveau partage de l'eau d'irrigation,
 - et enfin proposer des solutions institutionnelles et/ou techniques pour permettre le maintien de l'irrigation agricole de la vallée en lien avec l'ensemble des nouvelles contraintes réglementaires.
 - Du SMAB pour évoquer plusieurs études relatives à l'assainissement, à l'eau potable, au rétablissement des continuités écologiques et enfin au projet RHYTMME (Risques HYdrométéorologiques en Territoires de Montagnes et MÉditerranéens).
- Le phasage et le calendrier d'élaboration du Contrat de Rivière ont également été abordés.

Où en est-on de l'élaboration du Contrat de Rivière sur la Bléone ?

L'élaboration d'un Contrat de Rivière peut se décomposer en 6 grandes phases :

- **Phase 1** : Constitution d'un **dossier de candidature** présentant notamment les objectifs retenus par les acteurs locaux pour le futur Contrat de Rivière (voir bulletin n°1 pour le détail des objectifs).
- **Phase 2** : Obtention de l'**agrément du Comité d'Agrément** du Bassin Rhône Méditerranée.
- **Phase 3** : Réalisation des **études complémentaires** nécessaires à la précision des actions à inscrire au Contrat.
- **Phase 4** : Elaboration à proprement parlé du **Contrat de Rivière** avec la définition concertée des actions du Contrat. Ces actions pourront être portées par différents maîtres d'ouvrage (Communes, SMAB, Chambre d'Agriculture, CEN PACA, CPIE,).
- **Phase 5** : Obtention de l'**agrément définitif** du programme d'actions par le Comité d'Agrément du Bassin Rhône Méditerranée.
- **Phase 6** : **Mise en œuvre** des actions du Contrat. Généralement, les programmes d'actions des Contrats de Rivière sont établis pour 5 à 7 ans.

Sur la Bléone, les phases 1 et 2 ont été finalisées en 2011 avec l'obtention de l'agrément du Bassin le 21 janvier 2011. Les études complémentaires, engagées en 2011, seront achevées au 1er semestre 2014.

La phase d'élaboration du programme d'actions du Contrat sera ensuite menée en concertation avec les acteurs locaux (organisation de Commissions Thématiques) et la population (organisation de Commissions géographiques - réunions publiques).



Visite de terrain ayant suivie le Comité de Pilotage de l'étude relative au patrimoine naturel de la vallée de la Bléone (CEN PACA).

Ce calendrier doit tenir compte des contraintes résultant :

- De certaines études complémentaires qui ont été plus longues que prévu notamment en raison de leur complexité technique. L'étude relative au rétablissement des continuités écologiques (sédimentaires et piscicoles) a, par exemple, nécessité des investigations importantes pour mieux connaître les niveaux de fondations des ouvrages existants (ponts, digues...) ou pour approfondir les analyses hydrauliques sur des secteurs à forts enjeux humains.
- Du suivi par le SMAB, entre 2012 et 2013, pour le compte de ses communes adhérentes, de chantiers nombreux et importants pour la sécurisation de zones habitées (confortements de digues) et de biens communaux (station d'épuration, station de traitement de l'eau potable, passerelle piétonne, pistes ...). La préparation de ces opérations (procédure réglementaire, passation des marchés publics ...) et leur mise en œuvre ont beaucoup mobilisé l'équipe technique du SMAB.
- Des interventions d'urgence menées par le SMAB suite aux évènements pluvieux de ce printemps 2013 et qui ont eu pour objectifs de protéger des conduites d'eau, des digues, des pistes d'accès... Ce sont 9 chantiers qui ont donc été réalisés, entre avril et juillet 2013, sur les Communes de Champtercier, de Digne les Bains, du Chaffaut, de la Javie, de Malijai, de Mallemoisson et de Prads Haute Bléone.

Par ailleurs, de nombreuses réunions (comités techniques et comités de pilotage) ont été organisées entre 2012 et 2013 notamment pour présenter les résultats des études complémentaires.



Comité de pilotage de l'étude relative à la confluence Bléone / Arigéol à la Javie

Suivi de la qualité des eaux du bassin versant de la Bléone

Cette étude, visant à disposer d'un état « zéro » de la qualité des eaux superficielles du bassin avant le démarrage du Contrat de Rivière, a été portée par le Conseil Général des Alpes de Haute Provence avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau et de la Région PACA.

18 stations ont été échantillonnées, entre 2011 et 2012, sur la Bléone, le Bès, les Duyes et le Mardaric à Digne les Bains.

La **qualité physico-chimique** de la Bléone et de ses affluents est généralement bonne. Quatre paramètres conduisent à des déclassements de la qualité de très bonne à bonne (voir à moyenne) : températures estivales élevées, faibles teneurs en oxygènes dissous en été, pH (eaux naturellement alcalines) et teneurs en phosphore total.

La **qualité bactériologique** est beaucoup plus fluctuante. Les bactéries de type Entérocoques et Escherichia coli sont présentes, très en amont, dans les cours d'eau du bassin. Leur présence met en évidence les impacts locaux des rejets des stations

d'épuration, des réseaux d'usées fuyards ou plus saisonnièrement, de la présence des troupeaux en altitude.

La **qualité hydrobiologique** (basée sur l'analyse des organismes invertébrés vivant dans les cours d'eau, on parle de macro invertébrés benthiques) est très souvent moyenne voire médiocre, y compris sur les cours amont. Ceci s'explique principalement par des capacités d'accueil naturellement contraintes dans nos rivières.

Concernant **les phytosanitaires**, 5 stations sur la Bléone, le Mardaric et les Duyes, ont été échantillonnées à 6 périodes différentes (mai, juin, juillet, septembre, novembre et février). Une seule molécule (AMPA) a été détectée sur la basse Bléone.

Les **hydrocarbures** ou HAP (Hydrocarbures aromatiques polycycliques) sont, quant à eux, présents de manière récurrentes sur la Bléone ainsi que sur le Bès (selon données suivi DCE). Les teneurs rencontrées en 2011 et 2012 restent toutefois faibles et ne déclassent pas la qualité de l'eau (très bon état chimique).

On signalera que depuis plusieurs années, de nombreuses communes ont investi dans des systèmes de traitement collectif des eaux usées. La station d'épuration de Digne, mise en service en 2010, a permis une amélioration visible de la qualité des eaux en aval (photo ci-dessous). Plus récemment encore, les communes du Brusquet, de la Javie, de Mallemoisson, de Thoard ou encore de Seyne les Alpes (hameau de Couloubroux) ont, ou vont, finaliser des travaux d'envergure qui devraient, notamment, **permettre une amélioration** sensible des qualités physico-chimiques et bactériologiques des eaux superficielles. D'autres communes travaillent également sur des projets d'amélioration de leur système d'assainissement collectif.



Identification des risques de dégradation de la qualité des eaux engendrés par les activités agricoles sur le bassin

Cette étude complémentaire a été conduite par la Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute Provence avec l'aide financière de l'Agence de l'Eau, de la Région PACA et du Conseil Général. Elle a permis :

- de mieux caractériser les activités agricoles sur le bassin;
- d'identifier des zones et des pratiques « à risques » ;
- de proposer un plan d'actions visant à limiter les pollutions ponctuelles et diffuses d'origine agricole.

L'étude a démontré la **très forte présence des prairies, parcours et estives** sur le bassin (plus de 80 % des surfaces agricoles en 2010). Les cultures sont majoritairement extensives et servent principalement à l'alimentation du bétail (blé tendre, orge, triticale et prairie). Les cultures irriguées sont présentes mais en faible proportion (600 ha blé dur, 60 ha de maïs et 35 ha de semences). Le bassin compte un peu plus de 200 ha de culture de plantes à parfum (lavandin et sauge sclarée). L'utilisation des intrants (fertilisants et phytosanitaires) est raisonnée compte tenu du potentiel de production moyen et de la faible pression des ravageurs (pas ou peu de

dépérissement sur le lavandin par exemple). Sur les 240 exploitations que compte le bassin, une trentaine, soit environ 12 %, sont en agriculture biologique.



Après cet état des lieux à l'échelle du bassin, la Chambre d'Agriculture a procédé à des **études plus détaillées sur 7 sites**. Ces secteurs intéressent des enjeux « Ressource en eau » (zone de captage pour l'alimentation en eau potable) et « Milieux naturels » (adoux, prairies humides).

Un **important travail d'enquête** a donc été mené, par la Chambre, auprès des agriculteurs présents sur ces « sites à enjeux ». L'objectif étant de mieux appréhender leurs pratiques, d'identifier celles pouvant potentiellement constituer un risque aux regards des enjeux considérés (ressource en eau et/ou milieux naturels) et enfin de recenser les actions à mener pour limiter les risques de pollution des

eaux ou de dégradation des milieux naturels. **Plusieurs actions** devraient donc être proposées, par la Chambre d'Agriculture, dans le futur Contrat de Rivière. Ce sont :

- Information et accompagnement à la mise en place de systèmes de gestion des effluents phytosanitaires (appel à projet auprès des agriculteurs et réalisation de pré-diagnostics)
- Démonstrations et formations sur les techniques de compostage et de gestion des effluents d'élevage ainsi que sur la fertilisation des cultures (parcours de formation à destination des agriculteurs volontaires).
- Démonstrations et informations sur des techniques culturales alternatives (visites, manifestations ...).
- Action de gestion et d'entretien des adoux. Le contenu de cette action reste à préciser en lien avec les autres partenaires intervenant sur ce sujet : AAPPMA, FDAAPPMA et CEN PACA notamment.

Plus d'informations sur les études complémentaires au Contrat de Rivière : voir espace « **Contrat de Rivière** » sur le site Internet du SMAB ... www.smableone.fr